

D 736 ÉQUATEUR: DÉPART DE L'INSTITUT LINGUISTIQUE D'ÉTÉ

C'est le 22 mai 1981, deux jours avant sa mort dans un accident d'avion, que le président Roldós a signé le décret mettant fin aux activités de l'Institut linguistique d'été, dans un délai d'une année. Ainsi se termine une longue querelle sur l'organisation nord-américaine du "Summer Institute of Linguistics", accusée de "déculturer" les populations indiennes et de servir d'agence de renseignement pour les intérêts nord-américains (cf. DIAL D 479).

Déjà, une année auparavant, le Mexique avait résilié le contrat liant l'Etat et la branche mexicaine de l'Institut linguistique d'été (cf. DIAL D 686).

Ci-dessous, quelques documents émanant des groupes ayant lutté depuis des années pour la rupture des accords avec l'Équateur.

— Note DIAL —

1- Déclaration collective sur l'Institut linguistique d'été

Les organisations populaires, paysannes, syndicales, politiques et chrétiennes, après avoir procédé à une analyse approfondie de la situation de l'Institut linguistique d'été (ILE) dans le pays, font les déclarations suivantes.

L'I.L.E., à l'égal d'autres organisations, est un mécanisme de pénétration idéologique dans les cultures de notre pays. Il ne s'agit pas d'un groupe isolé; son travail correspond aux perspectives politiques de domination qui sont celles de l'impérialisme nord-américain sur notre continent.

L'I.L.E., camouflé derrière l'appareil scientifique de la recherche sur les langues indigènes, mène une action contraire à la valorisation des cultures en question.

L'I.L.E. a, par ailleurs, servi à renforcer dans notre pays la présence des multinationales qui exploitent les richesses de notre sol, sans respecter les droits des communautés indiennes.

L'I.L.E. peut, du point de vue scientifique, être efficacement remplacé par des personnes du pays ou de pays frères appartenant aux mêmes racines culturelles.

Les organisations soussignées prennent donc les résolutions suivantes:

- 1) accorder un soutien total à la position prise par le gouvernement équatorien qui a mis fin à l'accord passé avec l'I.L.E. en lui accordant un délai d'un an pour quitter le pays, aux termes du décret n° 1.159 du 22 mai courant.
- 2) S'opposer à la campagne organisée par certaines organisations contre cette mesure et pour l'I.L.E., en raison d'intérêts similaires.

3) Exiger du gouvernement qu'il applique le décret dans toutes ses dispositions, étant donné qu'il s'agit là d'un acte de souveraineté basé sur la défense de notre patrimoine culturel.

4) Appeler toutes les organisations du pays à prendre fermement position en ce sens et à réfléchir sur la présence d'autres groupes, agents d'une pénétration idéologique de type impérialiste.

5) Rester attentifs à toute forme que peut revêtir l'Institut linguistique d'été pour continuer dans le pays, et ne pas céder du terrain dans la lutte pour son départ définitif.

Riobamba, le 5 juillet 1981

Mouvement national Ecuatorunari - Front de solidarité du Chimborazo - Editions "El Taller" - Front de solidarité avec les peuples indiens - Mouvement indien de Tungurahua - Etudiants paysans de Chimborazo - Coopératives de logements populaires "21 de Abril" et "Sta. Faz" - FUTRACH, filiale de CEDOC - MRT - MIR - MRIC - FPTCH, filiale de CTE - Communautés ecclésiastiques de base de Quevedo, Riobamba et Quito - Mouvement international des intellectuels catholiques - Pastorale populaire des jeunes - Mouvement national des chrétiens pour la libération - Equipe missionnaire itinérante - Eglise de Riobamba - Association de l'école de sociologie de la PUCE, à Quito - Comité justice et liberté d'Esmeraldas - Brigade de solidarité "Luis Díaz Escoto".

2- Déclaration du Front de solidarité avec les peuples indiens (juillet 1981)

POURQUOI L'INSTITUT LINGUISTIQUE D'ÉTÉ DOIT-IL QUITTER LE PAYS?

L'Institut linguistique d'été (I.L.E.) est une organisation créée en fin 1930, aux Etats-Unis, ayant pour objectif d'étudier les langues non écrites et de procéder à la traduction de la Bible dans ces langues. Dans la pratique, cependant, cet objectif essentiel est faussé.

L'I.L.E. s'est installé en Equateur en 1953 dans le but déclaré de procéder à des enquêtes scientifiques parmi les groupes indiens de notre pays. Le but non déclaré est la connaissance des langues autochtones pour faciliter le travail d'évangélisation de groupes prétendus sauvages, la spoliation des terres et les prospections pétrolières des grandes sociétés nord-américaines.

Pourquoi tout cela n'est-il jamais apparu explicitement dans les conventions signées?

Les conventions

La convention passée en 1956 avec le gouvernement équatorien, et confirmée en 1971, ne dit rien des véritables intentions de l'I.L.E. Elle ne lui attribue qu'un certain nombre d'avantages pour son fonctionnement: un financement d'Etat, l'autorisation de terres libres, l'autorisation de libre entrée de ses membres dans le pays, l'exonération d'impôt sur les investissements nécessaires à ses tâches, etc. Dans cette convention l'I.L.E. s'engage, pour sa part, à transmettre aux Equatoriens son capital d'expériences, chose qui n'a pas encore été faite à ce jour.

Les actions

Nous n'évoquons ici que quelques-unes d'entre elles. Des témoignages émanant des propres membres de cette organisation font état des facilités accordées par elle à la venue des sociétés pétrolières nord-américaines dans les territoires de l'est du pays. L'I.L.E. a travaillé à parquer les Huorani (Aucas), en faisant pression pour les amener à vivre dans une prétendue zone de protection. Ce sont d'ailleurs ces sociétés nord-américaines qui, pour leur part, financent les activités de l'institut en question.

De plus, la connaissance des langues des différents groupes indiens qui habitent sur le territoire national a permis à l'I.L.E. de contrôler l'éducation bilingue donnée par l'Etat national. Ce fait, en plus de l'évangélisation, lui a permis de contrôler les Indiens et leurs organisations, avec les conséquences graves que cela suppose pour le mouvement paysan du pays:
a) l'I.L.E. est devenu l'intermédiaire entre les groupes indiens et le reste de la société;
b) la domination de l'I.L.E. s'est soldée par une série de conflits entre paysans catholiques et protestants (1), aboutissant à l'affaiblissement des peuples indiens.

La lutte pour son expulsion

En 1974, un groupe d'étudiants de l'Université catholique élabore une série de dénonciations des activités nocives de l'I.L.E. dans notre pays. Peu à peu, plusieurs organisations indiennes, paysannes et politiques lancent le mot d'ordre de son expulsion. Le problème est longuement débattu et, finalement, le 21 mai 1981, le gouvernement équatorien met fin par décret à la convention; le décret détermine son entrée en vigueur au terme d'une année révolue. Aussi la "Société des amis de l'I.L.E." commence-t-elle à faire pression dans le sens d'une remise en cause de la décision.

Nous avons le devoir de lutter pour rendre effectif le départ de l'I.L.E. dans les meilleures conditions pour les organisations indiennes et pour le pays.

3- Lettre de Mgr Proaño au président de la République

M. Oswaldo Hurtado Larrea
Président constitutionnel d'Equateur
Palais du gouvernement
Quito

Le 5 juillet 1981

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, membres d'organisations populaires de la province de Chimborazo regroupées dans le Front de solidarité de Chimborazo qui lutte pour la défense des droits de l'homme et des peuples, venons vous déclarer ce qui suit.

Nous sommes particulièrement heureux que le président Roldós ait, dans les jours précédant sa mort regrettable, signé le décret n° 1159 portant résiliation du contrat passé avec l'Institut linguistique d'été pour notre pays. Ce décret, parfaitement approprié, constitue un pas important vers la reconnaissance des peuples indiens et de leurs cultures existant dans le pays; il était en effet porté atteinte à leur intégrité, et leur identité

(1) Cf. DIAL D 294, 307 et 315 (NdT).

se voyait de plus en plus menacée par le travail de domination culturelle et de contrôle idéologique mené par ledit institut.

Nous reconnaissons que, agissant ainsi, le président Roldós s'est fait l'écho d'un cri qui s'élevait de divers côtés, en particulier des organisations indiennes et paysannes, pour demander le départ d'un institut qui a porté atteinte pendant si longtemps à la souveraineté nationale, et qui a efficacement contribué au pillage effréné de nos ressources naturelles par l'impérialisme et les entreprises transnationales.

Par la présente, nous demandons:

- 1) le maintien en vigueur du décret et la réalisation effective du plan prévu;
- 2) l'accueil favorable à la proposition du Front de solidarité avec les peuples indiens d'inviter les organisations indiennes à la création d'une commission mixte, avec des organismes d'Etat, pour veiller à l'exécution de la résolution gouvernementale;
- 3) la possibilité, pour les secteurs sociaux indiens du pays, d'exprimer leurs revendications et leurs besoins pour permettre l'élaboration de programmes remplaçant ceux de l'Institut linguistique d'été;
- 4) la satisfaction des demandes des Indiens du pays présentées à diverses reprises: la reconnaissance des nations indiennes, la défense de leurs cultures et l'officialisation de la langue quechua dans le pays.

Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir notre requête, nous vous adressons tous nos respects.

Leonidas E. Proaño
évêque de Riobamba
et 20 autres signatures

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441